

DU 14 au 16 Mars 2023

Tel : +213(0)23 72 15 89 / +213(0)770 69 26 27
 +213(0)552 32 79 09

Centre International de Conférences- Abdelatif Rahal
 - CIC Club des Pins- Alger.

Email: impex@stall-expo.events / stallexpoevent@gmail.com
 Site Internet: www.impexevent.com

Demande de Participation

Nom ou Raison Social :
 Adresse :
 Tel/ Fixe :
 Email : Fax :
 N°RC : NIF : N°ART :
 Personne à Contacter :
 Fonction :
 Secteur d'Activité :
 Activité de l'Entreprise :
 Produit à Exposer :

1-Réservation de stand: (Surface minimum 12 m²)

Droits d'inscription (Obligatoire) :	Nombre de M²	Tarif HT	Montant
Comprend: les frais du dossier d'inscription, badges d'accès, insertion catalogue, macaron véhicule, invitations.		30 000 DA	30 000 DA
Emplacement aménagé comprend: structure en aluminium, cloison en MDF, moquette avec film, électricité à rail, une prise, 03 spots, une table, 03 chaises, un fronton signalétique, un comptoir de réception, une chaise comptoir, corbeille à papier	20 000 DA
Emplacement non aménagé	18 000 DA
Emplacement Extérieur	8 000 DA
Électricité 380 V (sur commande)	20 000 DA
Total HT		
TVA 19 %		
Total TTC		

Stall Expo Event procédera à l'insertion de la page publicitaire dans le catalogue des exposants sous condition de la réception de la maquette selon le format indiqué ci-dessus, du présent bon de commande et le paiement de la somme due en TTC au plus tard le 14 Février 2023

Engagement: je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement général de Stall Expo Event et m'engage à en respecter toutes les clauses et conditions.

Modalité de paiement:

30% du montant total de la facture accompagnera le dossier d'inscription, par chèque ou par virement bancaire.

70 % du montant total de la facture sera payé avant le 14 février 2023 au compte de :

SARL STALL EXPO EVENT N° 03801601320614700114 SWIFT: SALGDZAL Agence AL SALAM BANK, 233 Rue Ahmed Ouaked Dely Brahim, ALGER

Fait à : Le :

Ecrire la mention « Lu et approuvé » :

Cachet et signature

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement insérées dans chaque contrat de participation envoyé aux entreprises par l'Organisateur SARL STALL EXPO EVENT.

Elles ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Organisateur vend ses prestations liées au Salon Import Export Inter Africain..

Qui se déroulera du 14 au 16 Mars 2023 au Centre International de Conférences -

Abd Elatif Rahal- Club des pins Alger.

Le fait de remplir et de signer le contrat de participation implique l'engagement entier et irrévocable de l'entreprise exposante à ces conditions. Ce contrat ne sera valide et obligatoire que s'il est signé par les deux parties.

Le présent Contrat est considéré comme un document à durée de vie indéterminée, dans le cas où les factures relatives à ce dernier restent impayées.

Article 2 : Inscription et Location des Stands

-L'inscription se fait exclusivement sur le formulaire prévu à cet effet.

Le contrat de participation dûment rempli et signé est juridiquement valable et doit être adressé à : SARL STALL EXPO EVENT.

Tel : + 213 23 72 15 89, E-mail : stallexpoevent@gmail.com.

-L'Organisateur établit le plan du Salon et attribue selon les dates de règlement de leurs contrats respectifs.

-L'Organisateur tient compte autant que possible des choix des Exposants.

-Le prix est fixé dans le contrat de participation en fonction de la commande de l'Exposant, une facture lui sera remise une fois le paiement effectué dans son intégralité.

-Pour toutes commandes supplémentaires (mobilier, matériel, etc.), l'Exposant doit s'adresser à l'Organisateur par un bon de commande au moins 30 jours avant le Salon, elles feront l'objet de facturation sur la base d'un devis mutuellement accepté (aucune commande ne sera acceptée au-delà de cette date).

Article 3 : Règlement Intérieur

-Les Exposants sont tenus de connaître et de respecter toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue de la manifestation édictées par les autorités ou par l'Organisateur.

-L'Exposant ne peut sous-louer, céder ou partager en tout ou en partie son espace, ni représenter ou faire de la publicité pour les produits ou services offerts par d'autres firmes.

-L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant, de même pour les produits exposés sur son stand et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet).

-Le stand doit être accessible aux visiteurs et occupé par un personnel habilité à les recevoir et ce, pendant toute la durée du Salon (du 14 au 16 Mars 2023 de 09H00 à 18H00). Il est à préciser que l'exposant ne doit en aucun cas quitter son stand avant la clôture du Salon.

-L'accès aux stands en dehors des horaires d'ouverture du Salon est interdit sauf autorisation expresse et préalable de l'Organisateur.

- Il est à préciser qu'il est strictement interdit d'introduire toute sorte de nourritures et toute sorte de boissons à l'espace intérieur d'exposition.

-Les Exposants sont tenus de respecter et de préserver l'état des lieux où se déroule le Salon.

Si l'Exposant venait à causer une quelconque détérioration aux locaux et installations, il en serait tenu pour responsable. A cet effet il devra s'acquitter d'une facture évaluée et remise par l'Organisateur en remboursement des dommages engendrés.

-Installation : Des notifications d'installation seront remises aux Exposants et ce, comme suit :

Pour les Exposants des stands intérieurs aménagés : le 13 Mars 2023 de 09H00 jusqu'à 19H00.

Pour les Exposants des stands spécifiques : du 10 au 13 Février 2023 de 08H00 jusqu'à 20h00.

Les constructeurs de stands doivent s'acquitter d'un montant de 60 000 DZD frais d'accès.

Le matériel exposé ne doit pas dépasser les 3 mètres de hauteur à l'extérieur et à l'intérieur.

(Aucun équipement ne sera admis au Salon au-delà de ces dates).

L'accès à toutes les prestations fournies aux Exposants (stand, hébergement, transport, restauration...) est strictement conditionné par le règlement intégral de toutes les factures.

Désinstallation :

Des notifications de sortie seront remises aux Exposants et ce, comme suit :

Pour les Exposants des stands intérieurs aménagés et spécifiques : le 16 Mars à partir de 17H00.

Exposant n'ayant pas procédé à la désinstallation de ses équipements, aura à s'acquitter des frais de gardiennage et de sécurité, soit 40 000 DZD/Jour.

-L'Organisateur est déchargé de toute responsabilité quant aux dégâts causés lors des travaux de manutentions, chargement ou déchargement des équipements lourds et lors de l'installation et la désinstallation de ces derniers.

La désinstallation est strictement conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures.

-QHSE :

L'Exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité prises par les autorités et l'Organisateur.

Pendant les heures de fermeture de l'Événement le gardiennage est assuré par l'Organisateur.

Pendant les heures d'ouverture de l'événement, le gardiennage est sous l'entière responsabilité de l'Exposant.

Article 4 : L'Assurance

L'Organisateur souscrit à une assurance couvrant le Salon contre l'incendie.

L'Exposant devra prendre toute ses dispositions afin d'assurer son personnel auxiliaire pour le risque d'accidents de travail conformément aux dispositions légales et reconnaît avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile pour tous dommages corporels et matériels causés à autrui, à l'occasion de sa participation au Salon (y compris pendant les périodes de montage et de démontage).

Article 5 : Modalités de Paiement

L'acceptation des conditions générales de vente par l'entreprise vaut l'engagement de régler sa participation, l'organisateur émettra une facture pro forma dont la réception vaut acceptation expresse :

100% du montant total en toutes taxes comprises accompagnera le dossier d'inscription.

Le paiement s'effectuera par chèque, ou virement bancaire au compte de SARL STALL EXPO EVENT.

La signature de cet accord constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du montant de votre participation à l'Exposition (stand, hôtel, conférence, restauration, transport...etc).

Article 6 : Le Catalogue

Les Exposants sont tenus entièrement responsables des renseignements qu'ils doivent fournir quant à la rédaction de leur insertion dans le catalogue prévu à cet effet. Ces renseignements doivent parvenir à l'Organisateur au plus tard le 14 Février 2023.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions ou des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui peuvent se produire.

Le Logo comme la maquette pour l'insertion publicitaire doivent être conformes au format du Catalogue :

Page A5 (21 cm x 14,8 cm) et Demi page A6 (10,5 x 14,8 paysage) La maquette doit être au format

original : Adobe InDesign, Adobe Illustrator (AI) ou PHOTOSHOP et PDF à haute résolution (Convertir le fichier original en PDF).

Toute maquette, ne répondant pas aux normes précisées ci-dessus, ne sera pas publiée sur le Catalogue du Salon et non remboursée.

Article 7 : Confidentialité

L'Organisateur se considère tenu au secret professionnel et s'engage dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Tous les documents appartenant ou concernant l'Exposant en possession de l'Organisateur seront considérés comme confidentiels

Article 8 : Annulation

-En cas d'annulation par l'Exposant pour quelque raison que ce soit, même en cas de force majeure les dispositions suivantes sont applicables :

Avant le 31 Janvier 2023:

Toute annulation doit être notifiée à l'Organisateur par écrit (e-mail ou fax) avant le 31 Janvier 2023.

Il lui sera facturé, à titre de compensation 50% du montant total du contrat (y compris les frais d'inscription).

Après le 31 Janvier 2023 :

L'Exposant n'est pas en droit de résilier le contrat et doit s'acquitter immédiatement du montant total de ce dernier.

L'Organisateur se réserve le droit de faire usage alternatif des stands inoccupés pour améliorer l'apparence générale de l'Événement.

L'Organisateur dégage toute sa responsabilité concernant la réservation d'hôtel, de billet d'avion, de transport et de visa.

L'Exposant s'engage en tout état de cause à payer l'intégralité de son contrat à l'Organisateur.

Article 9 : Douane

Il appartiendra à chaque Exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de l'accomplissement de ces formalités.

L'Exposant le garantit donc de tous recours et/ou réclamations à cet égard et l'indemniserà de tout préjudice qu'il subirait du fait du non-respect des formalités douanières nécessaires.

Article 10 : Application & Modification du Règlement

Toute infraction aux dispositions du présent règlement et au règlement intérieur édicté par l'Organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'Exposant contrevenant et ce, même sans mise en demeure. Il en est, notamment, ainsi pour la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire.

L'organisateur se réserve, le droit de modifier la date, le lieu et la durée du Salon en cas de nécessité.

Article 11 : Litiges & Loi Applicable

La conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution, la modification ainsi que la résiliation du présent contrat sont et seront régis uniquement par le Droit Algérien.

Tout différend pouvant naître quant à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution des présentes conditions générales, entre les deux parties, engage la recherche d'une solution à l'amiable. A défaut d'une telle solution, l'affaire sera soumise au Tribunal de Bir Mourad Rais, Alger, Algérie.

DU 14 au 16 Mars 2023

Centre International de Conférences- Abdelatif Rahal
- CIC Club des Pins- Alger.

Valoriser Votre Participation

Nom ou Raison Social :
Adresse :
Tel/ Fixe :
Email : Fax :
N°RC : NIF : N°ART :
Personne à Contacter :
Fonction :
Secteur d'Activité :
Activité de l'Entreprise :

1-Wokshop

Organiser votre workshop lors de l'événement (salle de 40 personnes équipée pour une durée de 60 minutes avec une pause-café).
Work shop : 120 000 DA/Ht

2-VIP meeting room

Vous souhaitez accueillir vos futures partenaires, vos clients et/ou vos fournisseurs en privé (salle de 10 personnes équipée pour une durée de 60 minutes avec une pause-café).
VIP meeting Room : 150 000 DA/Ht

3-B to B area

Prenez rendez-vous avec les dirigeants, représentants et les cadres des entreprises participants à l'événement via notre plateforme B to B
Pass Access b to b area : 15 000 DA HT

4-Sponsoring

Vous souhaitez sponsoriser l'événement ? Contactez-nous pour plus d'information :
Email : b2b@impexevent.com

5-Demande spécifique

Vous avez une demande spécifique ?, n'hésitez pas, nous mettons à votre disposition tous les moyens humains et matériel pour vous satisfaire (selon disponibilité)
Ex : Hotesse, Hote, Interprètes, Ecran Tv, Machine à café...

- Insertion publicitaire dans le catalogue des exposants

Format catalogue A5 (14,8*21)cm Profil & Format de la Demi-Page A6 (10,5*14,8)cm Paysage
Cochez votre choix d'insertion publicitaire

Page intérieure en couleur 50 000 DA HT

½ Page couleur 30 000 DA HT

2ème ou 3ème page de couverture 80 000 DA HT

4ème page de couverture 120 000 DA HT

Format de maquette à nous transmettre
Fichier PDF, JPEG (Haute Résolution)

Engagement: je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement général de Stall Expo Event et m'engage à en respecter toutes les clauses et conditions.

Modalité de paiement:

100% du montant total de la facture accompagnera le dossier d'inscription, par chèque ou par virement bancaire au compte de SARL STALL EXPO EVENT N° 03801601320614700114 SWIFT: SALGDZAL Agence AL SALAM BANK, 233 Rue Ahmed Ouaked Dely Brahim, ALGER

Fait à : Le :

Ecrire la mention « Lu et approuvé » :

Cachet et signature